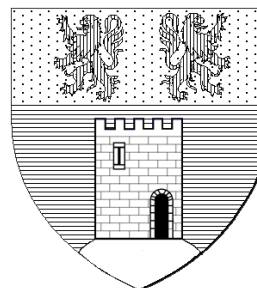


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 23 OCTOBRE 2020

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme TREMORI

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, RIGAT Alex, BLANC Yves, MICHEL Cédric.

Absents : Mme MURAT Lou, MM FEMY Michaël et RICHAUD Guillaume

Le Maire ouvre la séance à 21 H 00 avec une pensée particulière pour Samuel PATY, enseignant sauvagement décapité et pour l'opération « Ruban blanc » qui lutte contre les violences faites aux femmes.

Il évoque les nouvelles mesures sanitaires en vigueur à compter du 12 octobre : interdiction de manifestations festives ou amicales (mariage, baptêmes...), fêtes locales, soirées, lotos dans un Établissement Recevant du Public...

Les manifestations sur la voie publique sont limitées à 100 personnes.

Ces restrictions si elles sont maintenues ou amplifiées ne permettront pas l'organisation de la soupe d'épeautre, des vœux et de la galette des rois, du loto. L'organisation des vœux autour de la galette des rois sera étudiée.

Le Maire indique que l'ordre du jour portera non seulement sur des prises de décisions mais aussi sur des points d'information concernant le budget et les employés.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2020

Établi le : 20/11/2020

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le Compte-rendu sera validé définitivement et affiché en l'absence de retour avant le 21 octobre.

2- INFORMATIONS DIVERSES

Les trois sénateurs de la Drôme, Marie-Pierre MONIER, Gilbert BOUCHET et Bernard BUIS ont été réélus.

Les ingénieurs du CEREMA de Lyon ont procédé aux expertises des maisons présentant des fissures dans le village ainsi que du réservoir principal le 21 septembre. Leur rapport sera transmis à la Préfecture pour suite à donner aux demandes d'état de catastrophe naturelle introduites par la Commune. Les conclusions semblent favorables. Elles ont été adressées à la Préfecture en vue de la prise des arrêtés. Le dossier du réservoir doit faire l'objet d'un arrêté ministériel.

La rencontre avec le Conseil Municipal de Ballons s'est déroulée dans d'excellentes conditions de dialogue et d'écoute réciproque. Un point a été fait sur les dossiers communs (étrave de déneigement et matériel, commémorations, utilisation de la salle des fêtes...). D'autres pistes ont été évoquées en matière de personnel et d'assainissement. Des rencontres régulières permettront de poursuivre cette collaboration entre les deux communes.

La subvention au titre des amendes de Police 2020 a été notifiée pour 1 887 €.

Sophie participera en novembre à une réunion préparatoire au lancement du recensement 2021.

Le Préfet a été relancé sur le dossier de la Cour du Château.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) s'élèvera à 5 805 € pour 2020.

L'Agence de l'Eau a notifié une aide à la performance épuratoire d'un montant de 1 211.99 € en précisant qu'elle ne sera pas payée car inférieure au seuil de 1 500 € fixée par le Conseil d'Administration. Un courrier sera adressé à l'Agence de l'Eau.

Le chantier de pierres sèches prévu les 24 et 25 octobre sera reporté au printemps.

Un point est fait sur le déroulement des élections au SMIGIBA et PNR des Baronnie.

3- PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BP 2020

Cette présentation synthétique répond à une demande des nouveaux conseillers car le budget 2020 a été voté par le Conseil Municipal sortant pour assurer le fonctionnement normal. Compte tenu du confinement et du report du second tour des municipales, de nombreuses communes n'ont voté leur budget qu'en juillet.

A cette occasion des précisions sont données :

- Sur les procédures de règlement et d'encaissement,
- Sur la dématérialisation des opérations budgétaires et comptable, l'articulation des opérations entre la Commune et la Trésorerie,

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

-
- Sur l'architecture du budget et des différents documents budgétaires,
 - Les grands principes budgétaires, l'élaboration, le vote, l'exécution et le contrôle du budget.
 - Un dossier est remis reprenant les grands comptes en investissement et en fonctionnement, en recettes et en dépenses pour une vue synthétique du Compte Administratif 2019 et du Budget Primitif 2020.

4- POINT SUR LES AGENTS COMMUNAUX ET LEURS MISSIONS

Comme souhaité lors du dernier Conseil Municipal, Alex en charge du personnel technique fait un point suite à sa prise de fonction de façon afin de disposer d'un état des tâches, des moyens à disposition et des améliorations à apporter.

L'état de santé de Roland ne lui permet pas à l'heure actuelle d'envisager une reprise à court terme.

De ce fait les travaux de Marie-Pierre concernent principalement : le débroussaillage, le fleurissement, l'arrosage et la tonte des abords des voies et du cimetière, la surveillance des poubelles et des lieux de stockage, le nettoyage des sanitaires, l'entretien de la Salle du Conseil, l'entretien de la fontaine et du lavoir, le nettoyage des revers d'eau et des grilles dans le village, le nettoyage des jeux d'enfants, la mise en hivernage des sanitaires, le déneigement des rues, l'entretien de la station d'épuration, le nettoyage des feuilles mortes, la mise en place et l'enlèvement des pavoisements, les installations lors d'événements, la remise en état du village après les festivités, le suivi et la relève mensuelle des réservoirs, les achats courants chez les fournisseurs agréés de la Commune...

Bien que la Commune dispose du recours aux employés de la Communauté de Communes, l'objectif est de maîtriser et d'optimiser les dépenses.

Des pistes d'amélioration apparaissent :

- Inciter sur la base du volontariat les habitants à entretenir devant et autour de chez eux : parrainage d'un bac à fleur par exemple,
- Curer les ruisseaux régulièrement (1 à 2 fois par an) sur la base d'un recensement à faire,
- Externaliser certaines prestations : mettre en concurrence et passer des conventions pour certaines tâches avec des prestataires ou des agriculteurs,
- Étudier la question de la vente du tracteur pour l'acquisition d'un matériel plus adapté,
- Limiter le recours aux employés de la ComCom à certains chantiers biens préparés en amont,
- Faire un inventaire exhaustif du matériel et le faire entretenir une fois par an à minima,

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

-
- Repenser le ramassage et la destruction des feuilles...

Des points réguliers seront effectués.

5- DÉLIBÉRATIONS À CARACTÈRE TECHNIQUE : URBANISME ET POUVOIR DE POLICE SPÉCIALE DU MAIRE

Compétence urbanisme : à l'unanimité le Conseil Municipal s'oppose au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes.
(délibération n°2020-52)

Pouvoir de police spéciale du Maire : Le Conseil Municipal opte pour rester dans le dispositif actuel. *(délibération n°2020-53)*

Appel à projet « Centre de Villages » du Département de la Drôme : Le Conseil Municipal délibère en faveur du dépôt de la candidature de Lachau sur la base du dossier élaboré par la Commission Aménagement du Village pilotée par Christine CAPRON. *(délibération n°2020-54)*

Pour assurer le suivi du dossier, Christine CAPRON souhaite se retirer de la Commission Voirie. Elle sera remplacée par Marie-Line TREMORI.

Personnel : Pour rendre possible la promotion de Marie-Pierre TRUPHEME, il conviendra de supprimer un poste d'adjoint technique territorial de 2^e classe et de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe afin de rendre possible la prise d'un arrêté de nomination par le Maire au 31 décembre 2020.
(délibération n°2020-55)

6- COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE RESTITUTION DE LA TOURNÉE CANTONALE

Trois dossiers ont été déposés : l'acquisition du terrain MICHEL, la réfection de la toiture du lavoir et la mise en sécurité et accessibilité du pont de bois et des marches de l'Église.

Alex et Yves qui ont représenté la Commune à la réunion de restitution indiquent que les trois projets ont été pris en compte. Les subventions devraient être délibérées en décembre. Le dossier du lavoir rentre dans la rubrique « patrimoine » et les deux autres dossiers dans la rubrique « solidarité ».

Pour le projet de sécurisation de la traversée du village, il est conseillé de se rapprocher de la DDT pour qu'elle accompagne la Commune en élaborant un projet qui sera plus facilement subventionné.

7- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

École de Séderon : une première réunion entre Maires s'est déroulée le 1er octobre. Le Maire avait apporté les factures et les justificatifs de l'école de Barret-sur-Méouge pour que la discussion s'effectue sur des éléments factuels. En effet, le coût de la

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

scolarisation des enfants à Séderon correspond à deux fois et demie celui facturé Barret-sur-Méouge.

En première analyse, il apparaît que sur Séderon les frais de personnel sont très importants du fait d'un absentéisme récurrent. De plus la facturation varie d'une commune à l'autre. Le coût d'un écolier facturé à la Commune de Mévouillon qui paye le fonctionnement et l'investissement s'élève à 2 300 € alors que pour Lachau qui ne paye que le fonctionnement la facturation s'élève à 2 500 €. Il a été convenu que des approfondissements s'imposent pour un travail collectif en vue d'une facturation transparente et équitable entre les communes.

Communauté de Communes : Les travaux ont porté sur la réduction des déchets et la facturation pour les gros producteurs de déchets.

Éclairage public : Yves est en lien direct avec le SDED pour le signalement des dysfonctionnements. Grâce au logiciel, il transmet directement les demandes de dépannage. Le dépannage a été effectué dans le secteur de la Pinié.

Commémoration du 11 novembre : Elle devrait être l'occasion d'apposer officiellement sur le Monument aux Morts la plaque du soldat Charles AUDIBERT, enfant de Lachau et mort pour la France qui a participé à différentes campagnes notamment à Madagascar à la fin du XIXème siècle. Le travail de recherche a été effectué par le Général Christian MAUDUIT qui finance personnellement la plaque et produit régulièrement des publications historiques le patrimoine et les personnalités locales que l'on peut trouver sur le site internet de la Mairie (www.lachau.fr).

Ordures ménagères : un travail va être engagé sur le compostage, le traitement des déchets verts et les cendres.

Décorations de Noël : Christine propose la création d'un atelier qui permettra, dans cette période de morosité, d'égayer le village et les maisons à l'approche des fêtes de fin d'année.

8- QUESTIONS DIVERSES

Dès que les conditions sanitaires le permettront, le Comité des Fêtes sera relancé. La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 20 novembre (à défaut le 27) avec un horaire avancé à 18 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 0 H 20.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet